

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 13 JANVIER 2020 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque, de même que les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est absent : Le conseiller Pier-Olivier Bujold.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-01-13-01 Ouverture de la séance

2020-01-13-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

2020-01-13-03 Lecture et adoption des derniers procès-verbaux

Après leur lecture,

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 soit adopté.

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 (19 h 30) soit adopté.

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 (20 h) soit adopté.

2020-01-13-04 Liste des déboursés du mois de décembre

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 726 298,59 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2020-01-13-05 Correspondance (dons)

Sûreté du Québec

Monsieur le Maire procède à la lecture de la correspondance reçue relativement à la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec. Le montant estimé pour l'année 2020 est de 71 079 \$.

Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), concernant l'approbation de la programmation révisée des travaux exécutés dans le cadre du Programme de la TECQ 2014-2018.

Fondation Linda LeMore-Brown

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 50 \$ soit versé à cet organisme dans le cadre de la 25^e édition du tournoi annuel de curling.

Chevaliers de Colomb

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'autoriser le Conseil Baie-des-Chaleurs 10394 des Chevaliers de Colomb de Saint-Siméon à installer un panneau d'identification près de leur local, situé au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier. Les dépenses seront à la charge de l'organisme.

Projet ski-bus Pin Rouge 2020

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'une aide financière de 400 \$ soit versée à la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour le projet ski-bus Pin Rouge 2020.

2020-01-13-06 Rue Bélanger – signature des actes d'acquisition

ATTENDU les démarches effectuées par la Municipalité de Saint-Siméon à la suite du constat de non-conformité de l'assiette de la rue Bélanger;

ATTENDU le mandat octroyé au notaire Langis Blais pour préparer, le cas échéant, les actes de vente des terrains à acquérir par la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon désigne monsieur Denis Gauthier, maire et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à signer en son nom les actes d'acquisition concernant la rue Bélanger.

2020-01-13-07 PAERRL – reddition de compte 2019

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 98 910 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

2020-01-13-08 Permission – travaux de voirie et permis spéciaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2020;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise monsieur Avelin Poirier et/ou madame Nathalie Arsenault à agir comme signataires pour tous documents relatifs aux permis d'intervention ou permis spéciaux.

**2020-01-13-09 Avis de motion – Règlement numéro 476-20
Modifiant le règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

La conseillère Annie Lévesque donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 476-20, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon, sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'autoriser les sous-classes d'usage et/ou les usages particuliers numéros 2431 (Entreposage domestique), 251 (Constructeurs et entrepreneurs généraux), 252 (Entrepreneurs spécialisés), 3113 (Gares de chemin de fer (passagers et bagages)), 432 (Commerces de détail de véhicules de loisirs, comprend les services de réparation et de location de véhicules de loisirs) et 4341 (Garages de réparations générales, ne comprend pas les postes d'essence) dans la zone 20-RE.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de Saint-Siméon informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Siméon, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans la zone concernée.

2020-01-13-10 Règlement numéro 476-20 – adoption du 1^{er} projet de règlement

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le 1^{er} projet de Règlement numéro 476-20, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon, soit adopté.

La population et les organismes de la municipalité de Saint-Siméon seront consultés sur le contenu de ce projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 3 février 2020, à compter de 19 heures, à la salle du Conseil de la municipalité de Saint-Siméon.

**2020-01-13-11 Avis de motion – Règlement numéro 477-20
Modifiant le règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

Le conseiller Dial Lepage donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 477-20, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon, sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'autoriser les classes d'usage, les sous-classes d'usage et/ou les usages particuliers numéros 253 (Entrepreneurs en voirie et travaux publics, y compris les garages municipaux), 4133 (Marchés aux puces) et 53 (Service gouvernemental) dans la zone 33-I.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de Saint-Siméon informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Siméon, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans la zone concernée.

2020-01-13-12 Règlement numéro 477-20 – adoption du 1^{er} projet de règlement

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le 1^{er} projet de Règlement numéro 477-20, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon, soit adopté.

La population et les organismes de la municipalité de Saint-Siméon seront consultés sur le contenu de ce projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 3 février 2020, à compter de 19 heures, à la salle du Conseil de la municipalité de Saint-Siméon.

2020-01-13-13 Avis de motion – Règlement numéro 478-20 Modifiant le règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)

Le conseiller Richard Bourdages donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 478-20, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon, sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence :

1. d'autoriser l'usage particulier numéro 2439 (Service de transport par camion, y compris les écoles de conduite pour véhicules lourds) dans la zone 34-I ;
2. d'interdire la classe d'usage numéro 26 (Entreposage extérieur) dans la zone 34-I ;
3. de modifier le contenu de l'article 201 en enlevant l'activité d'entreposage de composantes d'éolienne et en précisant que seul le service de transport par camion est permis dans la zone 34-I.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de Saint-Siméon informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Siméon, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans la zone concernée.

2020-01-13-14 Règlement numéro 478-20 – adoption du 1^{er} projet de règlement

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le 1^{er} projet de Règlement numéro 478-20, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon, soit adopté.

La population et les organismes de la municipalité de Saint-Siméon seront consultés sur le contenu de ce projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 3 février 2020, à compter de 19 heures, à la salle du Conseil de la municipalité de Saint-Siméon.

2020-01-13-15 Salaires et avantages sociaux 2020

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'approuver l'entente portant sur les salaires et avantages sociaux des employés de la Municipalité de Saint-Siméon pour l'année 2020.

2020-01-13-16 Service incendie et premiers répondants – allocations 2020

ATTENDU QU'il convient d'apporter des modifications aux modalités relatives aux allocations et compensations pour les pompiers volontaires et les premiers répondants;

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le document « Service incendie et premiers répondants – allocations 2020 » soit adopté.

2020-01-13-17 Service incendie – ajouts de pompiers volontaires

ATTENDU QUE de nouveaux membres se sont ajoutés au sein du Service incendie de la Municipalité de Saint-Siméon;

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que messieurs Gabriel Gauthier et Vincent Leclerc soient désignés à titre de pompier volontaire pour la Municipalité de Saint-Siméon.

2020-01-13-18 ADMQ – Adhésions 2020

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que soient renouvelés les adhésions et les cautionnements de mesdames Johanne Arsenault et Nathalie Arsenault auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec.

2020-01-13-19 COMBEQ – Adhésion 2020

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que soit renouvelée l'adhésion de monsieur Avelin Poirier à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2020, pour un montant de 380 \$ excluant les taxes.

2020-01-13-20 ACSIQ – Adhésion 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que soit renouvelée l'adhésion de la Municipalité auprès de l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec pour l'année 2020, pour un montant de 270 \$ plus taxes.

2020-01-13-21 Transport adapté – contribution financière 2020

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTQ, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la municipalité de Saint-Siméon, confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTQ dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la municipalité de Saint-Siméon, confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2020 par une contribution financière de 2 470 \$.

2020-01-13-22 Office municipal d'habitation – approbation du budget 2020

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'approuver le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation, lequel indique une participation municipale de l'ordre de 2 107 \$.

2020-01-13-23 Autres sujets

Aucun autre point traité.

2020-01-13-24 Période de questions

Les commentaires et questionnements soulevés entourent l'identification du centre Plein Air dans les sentiers de motoneige, l'avancement du dossier entourant le bris du surpresseur, le projet d'habitation pour personnes âgées, le projet d'acquisition des installations de Fabrication Delta, le déneigement des trottoirs et la problématique entourant le transport des jeunes enfants pour l'activité « heure du conte » organisée par les bénévoles de la bibliothèque.

Une dizaine de personnes étaient présentes.

2020-01-13-25 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Annie Lévesque propose la levée de la séance, il est 21 h 10.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale